



États financiers 2025

Assemblée nationale, fonds et caisses rattachés

Bilan et compte de résultat AN

Bilans et comptes de résultat
des fonds et caisses rattachés (SSD, SSP, CRD, CRP, FAMDRE)

Bilan et compte de résultat agrégés et annexe

Sommaire

ASSEMBLÉE NATIONALE (AN)	6
<i>Bilan</i>	6
<i>Compte de résultat</i>	7
FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)	8
<i>Bilan</i>	8
<i>Compte de résultat</i>	9
FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)	10
<i>Bilan</i>	10
<i>Compte de résultat</i>	11
CAISSE DE RETRAITE DES DÉPUTÉS (CRD)	12
<i>Bilan</i>	12
<i>Compte de résultat</i>	13
CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL (CRP)	14
<i>Bilan</i>	14
<i>Compte de résultat</i>	15
FONDS D'ASSURANCE MUTUELLE DIFFÉRENTIELLE D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI DES DÉPUTÉS (FAMDRE)	16
<i>Bilan</i>	16
<i>Compte de résultat</i>	17
ÉTATS FINANCIERS AGRÉGÉS	18
<i>Bilan agrégé</i>	18
<i>Compte de résultat agrégé</i>	19
ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AGRÉGÉS	20
PARTIE PRÉLIMINAIRE. PÉRIMÈTRE, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	20
Note 1A. Règles, méthodes et périmètre comptables	20
Note 1B. Comparabilité de l'exercice	21
Note 1C. Modalités d'agrégation des comptes	21
Note 1D. Informations sectorielles	22
Note 1E. Immobilisations incorporelles	22
Note 1F. Immobilisations corporelles	22
Note 1G. Biens immobiliers historiques et travaux immobiliers liés à ces biens	23
Note 1H. Biens immobiliers de bureaux et travaux immobiliers liés à ces biens	23

Note 1I. Agencements, installations sur des biens immobiliers loués à autrui.....	24
Note 1J. Bien mobiliers historiques	24
Note 1K. Autres biens mobiliers.....	24
Note 1L. Immobilisations financières.....	25
Note 1M. Stocks.....	25
Note 1N. Créances de l'actif circulant.....	25
Note 1O. Trésorerie	26
Note 1P. Capitaux propres	26
Note 1Q. Provisions pour risques et charges.....	26
Note 1R. Dettes.....	27
Note 1S. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme.....	27
Note 1T. Charges d'exploitation.....	27
Note 1U. Produits d'exploitation	28
Note 1V. Charges et produits financiers	28
PARTIE I. PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTABLES	29
Note 1. Faits marquants de l'exercice.....	29
PARTIE II. NOTES SUR LE BILAN AGRÉGÉ.....	30
Note 2. Actif immobilisé	30
Note 3. Immobilisations corporelles	33
Note 4. Immobilisations financières	33
Note 5B. Stocks	34
Note 5. Créances et dettes d'exploitation	35
Note 6. Trésorerie	36
Note 8. Provisions pour charges.....	37
PARTIE III. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ.....	38
Note 9. Produits d'exploitation	38
Note 10. Charges d'exploitation.....	38
Note 11. Produits financiers.....	41
Note 12. Charges financières.....	41
Note 13. Produits exceptionnels	41
Note 14. Charges exceptionnelles.....	41
PARTIE IV. ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS.....	42
Note 15. Engagements de pensions et retraites et engagements assimilés	42
Note 16. Effectifs	43
Note 17. Engagements juridiques sans service fait à la clôture de l'exercice	44
Note 18. Informations relatives aux immeubles loués	45

Note 19. Informations relatives aux obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire	45
Note 20. Entités liées	46

ASSEMBLÉE NATIONALE (AN)

Bilan

	31/12/2025		31/12/2024		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net	Variation
<u>Actif immobilisé</u>					
Immobilisations incorporelles	36 662 100	30 288 825	6 373 275	6 736 878	-363 603
Immobilisations corporelles	886 699 790	135 165 690	751 534 100	729 455 591	22 078 509
Immobilisations financières	97 858 479		97 858 479	87 117 544	10 740 934
Immobilisations en cours	26 695 488		26 695 488	46 651 969	-19 956 481
Total Actif immobilisé	1 047 915 856	165 454 515	882 461 341	869 961 982	12 499 359
<u>Actif circulant</u>					
Stocks	3 531 188	9 537	3 521 651	2 744 676	776 974
Créances et comptes rattachés	479 082		479 082	92 587	386 495
Liaison sociétés annexes	0		0	0	0
Autres	2 309 121		2 309 121	3 896 277	-1 587 156
Charges constatées d'avance	9 058 151		9 058 151	1 038 828	8 019 323
Total Actif circulant	15 377 542	9 537	15 368 005	7 772 369	7 595 636
<u>Trésorerie</u>					
Valeurs mobilières de placement	58 502 312		58 502 312	40 337 994	18 164 318
Disponibilités	5 228 116		5 228 116	37 415 677	-32 187 561
Total Trésorerie	63 730 428		63 730 428	77 753 671	-14 023 243
TOTAL ACTIF	1 127 023 826	165 464 053	961 559 773	955 488 022	6 071 750
<u>Capitaux propres</u>					
Dotation initiales et réserves	152 655 145		152 655 145	153 235 042	-579 897
Report à nouveau	738 094 320		738 094 320	684 149 193	53 945 127
Résultat de l'exercice	5 419 310		5 419 310	61 085 127	-55 665 817
Total Capitaux propres	896 168 775		896 168 775	898 469 362	-2 300 587
Provisions pour risques et charge	5 429 172		5 429 172	1 959 580	3 469 592
<u>Dettes</u>					
Emprunts et dettes assimilées			0	412 129	-412 129
Fournisseurs et comptes rattachés	22 303 932		22 303 932	29 823 254	-7 519 322
Liaison sociétés annexes	13 641 050		13 641 050	11 313 909	2 327 141
Dettes sociales	17 383 517		17 383 517	8 069 470	9 314 047
Dettes fiscales	6 633 328		6 633 328	5 440 319	1 193 009
Produits constatés d'avance	0		0	0	0
Total Dettes	59 961 827		59 961 827	55 059 081	4 902 746
TOTAL PASSIF	961 559 773		961 559 773	955 488 022	6 071 750

Compte de résultat

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Produits d'exploitation			
Dotation de l'Etat	607 647 569	627 181 842	-19 534 273
Dotation reçue LCP-AN		0	0
Ventes	351 196	371 657	-20 461
Reprise de provisions	7 898 026	545 571	7 352 454
Autres produits	8 515 635	11 212 450	-2 696 814
Total Produits d'exploitation	624 412 426	639 311 520	-14 899 094
Charges d'exploitation			
Achats de fournitures et marchandises	6 890 726	7 404 247	-513 521
Variation de stocks	-776 975	-179 601	-597 373
Autres charges externes	40 560 040	38 466 263	2 093 777
Impôts, taxes et versements assimilés	5 017 716	4 960 655	57 061
Charges de personnel	200 347 639	196 923 921	3 423 718
Charges parlementaires	342 610 118	353 644 309	-11 034 191
Dotations aux amortissements	29 150 583	16 801 147	12 349 436
Dotations aux provisions	4 227 618	882 590	3 345 029
Dotations aux dépréciations des stocks	0	0	0
Dotation versée LCP-AN	0	0	0
Total Charges d'exploitation	628 027 466	618 903 531	9 123 934
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-3 615 039	20 407 989	-24 023 029
Produits financiers	10 611 045	14 406 061	-3 795 017
Charges financières	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	10 611 045	14 406 061	-3 795 017
Produits exceptionnels	111 990	40 889 134	-40 777 144
Charges exceptionnelles	1 688 685	14 618 057	-12 929 372
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 576 695	26 271 076	-27 847 771
BÉNÉFICE OU PERTE	5 419 310	61 085 127	-55 665 818

FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS (SSD)

Bilan

		31/12/2025	31/12/2024	
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net
				Variation
<u>Actif immobilisé</u>				
Immobilisations financières	7 440 000		7 440 000	7 440 000
Total Actif immobilisé	7 440 000		7 440 000	7 440 000
<u>Actif circulant</u>				
Créances et comptes rattachés	640 540		640 540	17 101
Liaison Assemblée nationale	3 391 208		3 391 208	2 579 122
Charges constatées d'avance	-		0	0
Total Actif circulant	4 031 748		4 031 748	2 596 223
<u>Trésorerie</u>				
Valeurs mobilières de placement	5 893 041		5 893 041	6 734 624
Disponibilités	17		17	569
Total Trésorerie	5 893 058		5 893 058	6 735 193
TOTAL ACTIF	17 364 806		17 364 806	16 771 416
<u>Capitaux propres</u>				
Dotation initiale et réserves	15 120 587		15 120 587	15 684 260
Report à nouveau	2 834		2 834	2 834
Résultat de l'exercice	- 1 187 286		-1 187 286	-563 673
Total capitaux propres	13 936 135		13 936 135	15 123 421
Provisions pour risques et charges	534 018		534 018	691 304
<u>Dettes</u>				
Fournisseurs et comptes rattachés	2 894 653		2 894 653	956 691
Liaison Assemblée nationale	-		0	0
Produits constatés d'avance	-		0	0
Total Dettes	2 894 653		2 894 653	956 691
TOTAL PASSIF	17 364 806		17 364 806	16 771 416

ÉTATS FINANCIERS 2025

Compte de résultat

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	8 169 999	8 232 160	-62 162
Contributions de l'Assemblée nationale	3 968 735	4 038 080	-69 346
Prestations à charge de tiers	0	0	0
Reversement au titre de la DGH	0	0	0
Autres produits	198 044	164 953	33 091
Reprise de provisions	691 304	737 287	-45 983
Total Produits d'exploitation	13 028 081	13 172 481	-144 400
Charges d'exploitation			
Honoraires	1 725	922	804
Prestations maladie-maternité	11 245 828	10 346 552	899 277
Prestations décès	207 645	131 925	75 719
Prestations action sanitaire et sociale	72 307	67 173	5 133
Prestations caisse complémentaire	2 483 225	2 495 635	-12 410
Remboursements de cotisations	0	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	0
Redevances de gestion	0	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0	0
Dotation aux provisions	534 018	691 304	-157 286
Total Charges d'exploitation	14 544 748	13 733 511	811 237
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-1 516 667	-561 030	-955 636
Produits financiers	336 926	554	336 372
Charges financières	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	336 926	554	336 372
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	7 545	3 197	4 348
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-7 545	-3 197	-4 348
BÉNÉFICE OU PERTE	-1 187 286	-563 673	-623 613

FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DU PERSONNEL (SSP)

Bilan

	31/12/2025		31/12/2024		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net	Variation
<u>Actif immobilisé</u>					
Immobilisations financières	4 560 000		4 560 000	4 560 000	-
Total Actif immobilisé	4 560 000		4 560 000	4 560 000	-
<u>Actif circulant</u>					
Créances et comptes rattachés	806 140		806 140	32 977	773 163
Liaison Assemblée nationale	10 245 787		10 245 787	8 734 786	1 511 000
Charges constatées d'avance	0		0	0	0
Total Actif circulant	11 051 926		11 051 926	8 767 763	2 284 163
<u>Trésorerie</u>					
Valeurs mobilières de placement	4 385 400		4 385 400	5 475 059	-1 089 659
Disponibilités	18		18	569	-551
Total Trésorerie	4 385 418		4 385 418	5 475 628	-1 090 210
TOTAL ACTIF	19 997 345		19 997 345	18 803 391	1 193 953
<u>Capitaux propres</u>					
Dotation initiales et réserves	17 105 565		17 105 565	17 931 296	-825 731
Report à nouveau	1 890		1 890	1 890	0
Résultat de l'exercice	- 724 132		-724 132	-825 731	101 599
Total Capitaux propres	16 383 322		16 383 322	17 107 454	-724 132
Provisions pour risques et charges	537 279		537 279	678 641	-141 362
<u>Dettes</u>					
Fournisseurs et comptes rattachés	3 076 743		3 076 743	1 017 296	2 059 447
Liaison Assemblée nationale	0		0	0	0
Produits constatés d'avance	0		0	0	0
Total Dettes	3 076 743		3 076 743	1 017 296	2 059 447
TOTAL PASSIF	19 997 345		19 997 345	18 803 391	1 193 953

Compte de résultat

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations	10 392 166	10 376 816	15 349
Contributions de l'Assemblée nationale	3 180 336	3 261 086	-80 750
Prestations à charge de tiers	0	0	0
Reversement au titre de la DGH	0	0	0
Autres produits	218 761	160 887	57 874
Reprise de provisions	678 641	764 469	-85 828
Total Produits d'exploitation	14 469 903	14 563 259	-93 355
Charges d'exploitation			
Honoraires	1 842	978	864
Prestations maladie-maternité	11 111 217	10 798 368	312 848
Prestations décès	17 433	154 366	-136 933
Prestations action sanitaire et sociale	198 995	228 942	-29 947
Prestations caisse complémentaire	3 583 360	3 527 620	55 740
Remboursements de cotisations	0	0	0
Achats de droits de séjours longs	0	0	0
Redevances de gestion	0	0	0
Charges diverses de gestion courante	0	0	0
Dotation aux provisions	537 279	678 641	-141 362
Total Charges d'exploitation	15 450 128	15 388 916	61 211
RESULTAT D'EXPLOITATION	-980 224	-825 658	-154 566
Produits financiers	262 766	554	262 212
Charges financières	0	0	0
RESULTAT FINANCIER	262 766	554	262 212
Produits exceptionnels	2 043	2 765	-722
Charges exceptionnelles	8 717	3 392	5 325
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-6 674	-627	-6 047
BENEFICE OU PERTE	-724 132	-825 731	101 600

CAISSE DE RETRAITE DES DÉPUTÉS (CRD)

Bilan

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
<u>Actif immobilisé</u>	0	0	0
<u>Actif circulant</u>			
Créances et comptes rattachés	0	0	0
Liaison Assemblée nationale	0	0	0
Charges constatées d'avance			0
Total Actif circulant	0	0	0
TOTAL ACTIF	0	0	0
<u>Capitaux propres</u>			
Dotation initiales et réserves	0	0	0
Report à nouveau	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0
Total Capitaux propres	0	0	0
<u>Dettes</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0
Liaison Assemblée nationale	0	0	0
Produits constatés d'avance	0	0	0
Total Dettes	0	0	0
TOTAL PASSIF	0	0	0

Compte de résultat

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
Produits d'exploitation			
Cotisations sociales	5 848 393	5 992 059	-143 666
Rachats de cotisations	102 520	131 305	-28 785
Contributions de l'Assemblée nationale	11 693 920	11 984 057	-290 137
Subvention de l'Assemblée nationale	59 174 525	58 441 701	732 824
Autres produits	14 400	14 400	0
Total Produits d'exploitation	76 833 758	76 563 522	270 235
Charges d'exploitations			
Honoraires	0	0	0
Prestations vieillesse/principal	72 116 004	71 808 241	307 763
Prestations vieillesse/majoration enfant	4 099 186	4 056 852	42 334
Pension orphelin/allocation d'études	311 002	347 256	-36 254
Allocation temporaire/rente invalidité	287 678	351 173	-63 495
Prestations familiales	0	0	0
Remboursements de cotisations	0	0	0
Charges diverses de gestion courante	19 888	0	19 888
Total Charges d'exploitation	76 833 758	76 563 522	270 235
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	0	0	0
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER	0	0	0
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0	0	0
BÉNÉFICE OU PERTE	0	0	0

CAISSE DE RETRAITE DU PERSONNEL (CRP)

Bilan

	31/12/2025	31/12/2024	Variation
<u>Actif immobilisé</u>	0	0	0
<u>Actif circulant</u>			
Créances et comptes rattachés	1 056	0	1 056
Liaison Assemblée nationale	0	0	0
Charges constatées d'avance	0	0	0
Total Actif circulant	1 056	0	1 056
TOTAL ACTIF	1 056	0	1 056
<u>Capitaux propres</u>			
Dotation initiales et réserves	0	0	0
Report à nouveau	0	0	0
Résultat de l'exercice	0	0	0
Total Capitaux propres	0	0	0
<u>Dettes</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	0	0	0
Liaison Assemblée nationale	1 056	0	1 056
Produits constatés d'avance	0	0	0
Total Dettes	1 056	0	1 056
TOTAL PASSIF	1 056	0	1 056

ÉTATS FINANCIERS 2025

Compte de résultat

	Note	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
<u>Produits d'exploitation</u>				
Cotisations sociales		5 625 057	5 674 108	-49 051
Rachats de cotisations		183 161	139 841	43 320
Contributions de l'Assemblée nationale		11 156 502	11 437 233	-280 732
Subvention de l'Assemblée nationale		48 565 926	45 873 808	2 692 118
Autres produits		424 190	439 894	-15 704
Total Produits d'exploitation		65 954 835	63 564 884	2 389 951
<u>Charges d'exploitation</u>				
Honoraires		1 056	4 176	-3 120
Prestations vieillesse/principal		63 726 342	61 407 135	2 319 207
Prestations vieillesse/majoration enfant		1 829 724	1 731 326	98 398
Pension orphelin/allocation d'études		175 308	199 607	-24 299
Allocation temporaire/rente invalidité		192 341	187 533	4 808
Prestations familiales		30 064	32 863	-2 799
Remboursements de cotisations		0	0	0
Charges diverses de gestion courante			2 243	-2 243
Total Charges d'exploitation		65 954 835	63 564 884	2 389 951
RESULTAT D'EXPLOITATION		0	0	0
Produits financiers		0	0	0
Charges financières		0	0	0
RESULTAT FINANCIER		0	0	0
Produits exceptionnels		0	0	0
Charges exceptionnelles		0	0	0
RESULTAT EXCEPTIONNEL		0	0	0
BENEFICE OU PERTE		0	0	0

FONDS D'ASSURANCE MUTUELLE DIFFÉRENTIELLE D'AIDE AU RETOUR À L'EMPLOI DES DÉPUTÉS (FAMDRE)

Bilan

	31/12/2025		31/12/2024		
	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net	Variation
Actif immobilisé	0	0	0	0	0
Actif circulant					
Stocks	0	0	0	0	0
Créances et comptes rattachés	114 438	64 752	49 686	62 104	-12 418
Autres				575	-575
Charges constatées d'avance	0	0	0	0	0
Total Actif circulant	114 438	64 752	49 686	62 679	-12 993
Trésorerie					
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	0	0
Disponibilités	59 825	0	59 825	268 340	-208 515
Total Trésorerie	59 825	0	59 825	268 340	-208 515
TOTAL ACTIF	174 263	64 752	109 510	331 020	-221 510
Capitaux propres					
Dotation initiales et réserves	118 651	0	118 651	158 342	-39 691
Report à nouveau	0		0	0	0
Résultat de l'exercice	-94 705		-94 705	-39 691	-55 014
Total Capitaux propres	23 946		23 946	118 651	-94 705
Provisions pour risques et charges	0		0	0	0
Dettes					
Fournisseurs et comptes rattachés	0		0	0	0
Liaison sociétés annexes	0		0	0	0
Autres dettes	85 564		85 564	212 368	-126 804
Produits constatés d'avance	0		0	0	
Total Dettes	85 564		85 564	212 368	-126 804
TOTAL PASSIF	109 510		109 510	331 020	-221 510

Compte de résultat

	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
<u>Produits d'exploitation</u>			
Cotisations	525 692	535 955	-10 263
Subvention d'exploitation	2 470 000	3 500 000	-1 030 000
Reprise de provisions	0	13 445	-13 445
Autres produits d'exploitation	0	0	0
Total Produits d'exploitation	2 995 692	4 049 401	-1 053 709
<u>Charges d'exploitation</u>			
Allocations	2 935 240	3 978 994	-1 043 754
Dotations aux amortissements et déprec	27 381	37 371	-9 990
Autres charges d'exploitation	127 775	72 727	55 048
Total Charges d'exploitation	3 090 398	4 089 093	-998 695
			0
RESULTAT D'EXPLOITATION	-94 705	-39 691	-55 014
Produits financiers	0	0	0
Charges financières	0		48
Produits exceptionnels	0	0	0
Charges exceptionnelles	0	0	0
Impôts sur les revenus imposés	0	0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE	-94 705	-39 691	-55 014

ÉTATS FINANCIERS AGRÉGÉS

Bilan agrégé

		31/12/2025		31/12/2024		
	Notes	Brut	Amortissements Dépréciations	Net	Net	Variation
<u>Actif immobilisé</u>	2					
Immobilisations incorporelles		36 662 100	30 288 825	6 373 275	6 736 878	-363 603
Immobilisations corporelles	3	886 699 790	135 165 690	751 534 100	729 455 591	22 078 509
Immobilisations financières	4	109 858 479		109 858 479	99 117 544	10 740 934
Immobilisations en cours		26 695 488		26 695 488	46 651 969	-19 956 481
Total Actif immobilisé		1 059 915 856	165 454 515	894 461 341	881 961 982	12 499 359
<u>Actif circulant</u>						
Stocks	5B	3 531 188	9 537	3 521 651	2 744 677	776 974
Créances et comptes rattachés	5	2 041 257	64 752	1 976 505	205 344	1 771 161
Autres		2 309 121		2 309 121	3 896 277	-1 587 156
Charges constatées d'avance		9 058 151		9 058 151	1 038 828	8 019 323
Total Actif circulant		16 939 717	74 289	16 865 428	7 885 126	8 980 302
<u>Trésorerie</u>	6					
Valeurs mobilières de placement		68 780 753		68 780 753	52 547 677	16 233 076
Disponibilités		5 287 976		5 287 976	37 685 155	-32 397 179
Total Trésorerie		74 068 729	0	74 068 729	90 232 832	-16 164 103
TOTAL ACTIF		1 150 924 302	165 528 804	985 395 495	980 079 940	5 315 555
<u>Capitaux propres</u>	7					
Dotation initiales et réserves		152 773 796		152 773 796	153 393 384	-619 588
Report à nouveau		770 325 195		770 325 195	717 769 473	52 555 722
Résultat de l'exercice		3 413 188		3 413 188	59 656 031	-56 242 843
Total Capitaux propres		926 512 179	0	926 512 179	930 818 888	-4 306 710
<u>Provisions</u>						
Provisions pour risques et charges	8	6 500 469		6 500 469	3 329 525	3 170 944
Total Provisions		6 500 469	0	6 500 469	3 329 525	3 170 944
<u>Dettes</u>						
Emprunts et dettes assimilées		0		0	412 129	-412 129
Fournisseurs et comptes rattachés		28 276 384		28 276 384	31 797 241	-3 520 858
Dettes sociales		17 449 632		17 449 632	8 224 171	9 225 461
Dettes fiscales		6 656 832		6 656 832	5 497 985	1 158 846
Produits constatés d'avance		0		0	0	0
Total Dettes		52 382 847	0	52 382 847	45 931 527	6 451 320
TOTAL PASSIF		985 395 495	0	985 395 495	980 079 940	5 315 555

Compte de résultat agrégé

	Notes	Exercice 2025	Exercice 2024	Variation
<u>Produits d'exploitation</u>	9			
Dotation de l'État		607 647 569	627 181 842	-19 534 273
Dotation reçue LCP-AN		0	0	0
Cotisations sociales		30 584 176	30 814 303	-230 127
Reprise de provisions		9 267 971	2 060 772	7 207 198
Autres produits		9 985 038	12 632 183	-2 647 145
Total Produits d'exploitation		657 484 753	672 689 100	-15 204 347
<u>Charges d'exploitation</u>	10			
Achats de fournitures et marchandises		6 890 726	7 404 247	-513 521
Variation de stocks		-776 975	-179 601	-597 373
Autres charges externes		40 692 438	38 545 066	2 147 372
Impôts, taxes et versements assimilés		5 017 716	4 960 655	57 061
Charges de personnel		218 309 661	214 621 799	3 687 862
Charges parlementaires		359 080 941	369 264 272	-10 183 331
Dotations aux amortissements		29 150 583	16 801 147	12 349 436
Dotations aux provisions		5 326 296	2 289 906	3 036 390
Dotations aux dépréciations des stocks		0	0	0
Dotation versée LCP-AN		0	0	0
Total Charges d'exploitation		663 691 385	653 707 491	9 983 895
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-6 206 632	18 981 610	-25 188 242
Produits financiers	11	11 210 736	14 407 169	-3 196 433
Charges financières	12	0	0	0
RÉSULTAT FINANCIER		11 210 736	14 407 169	-3 196 433
Produits exceptionnels	13	114 033	40 891 898	-40 777 865
Charges exceptionnelles	14	1 704 947	14 624 644	-12 919 697
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		-1 590 914	26 267 254	-27 858 168
BÉNÉFICE OU PERTE		3 413 188	59 656 031	-56 242 843

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS AGRÉGÉS

PARTIE PRÉLIMINAIRE. PÉRIMÈTRE, PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

Note 1A. Règles, méthodes et périmètre comptables

- L'Assemblée nationale tient une comptabilité d'engagement s'inspirant du plan comptable général, avec rattachement à l'exercice des dépenses et des recettes selon la règle du service fait.

Le référentiel comptable résultant d'arrêtés du Bureau et des Questeurs fait des normes contenues dans le plan comptable général la base de la comptabilité de l'Assemblée nationale. Des solutions spécifiques ont néanmoins été prévues pour le traitement des immobilisations, les changements de méthodes comptables, les corrections d'erreurs portant sur un ou plusieurs exercices antérieurs et les engagements sociaux. Sur les trois premiers points, l'Assemblée nationale a choisi de s'inspirer en partie des normes comptables de l'État ; sur le dernier point, elle s'est appuyée sur la solution proposée par la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 7 novembre 2013.

- Les comptes sont présentés en euros. Ils sont préparés sur la base du principe du coût historique, à l'exception – jusqu'à l'exercice 2024 inclus – de la valorisation des immeubles à usage d'habitation et de bureaux (revalorisation triennale de la valeur vénale).

- L'avis n° 2021-04 du 14 octobre 2021 relatif à la norme 6 « Les immobilisations corporelles » du Recueil des normes comptables de l'État, émis par le Conseil de normalisation des comptes publics, propose de modifier l'évaluation à la date de clôture du parc immobilier à usage de bureaux et d'habitation en abandonnant son évaluation à la valeur vénale et en l'évaluant désormais au coût amorti.

Le référentiel comptable de l'Assemblée nationale a été modifié en conséquence par arrêté des Questeurs du 15 octobre 2025 afin d'appliquer cette dernière méthode aux immeubles à usage de bureaux de l'Assemblée à compter de la clôture de l'exercice 2025, en lieu et place d'une inscription au bilan pour leur valeur de marché évaluée à dire d'expert, périodiquement actualisée et non amortie. Cette même méthode est appliquée aux travaux effectués dans ces immeubles et qui ne faisaient l'objet d'aucun amortissement. Conformément à la norme 6 modifiée, les terrains d'assiette des bâtiments, valorisés à 15 % de la valeur du parc immobilier concerné, font dorénavant l'objet d'une comptabilisation distincte ; ils ne sont pas inclus dans la base amortissable. L'application de la norme 6 aux comptes de l'exercice 2025 conduit à une valorisation totale inchangée des immeubles de bureaux et de leurs terrains d'assiette au 1^{er} janvier 2025 par rapport à celle comptabilisée au 31 décembre 2024.

- Après révision du référentiel comptable de l'Assemblée nationale par l'arrêté des Questeurs du 15 octobre 2025, une provision pour risques et charges est désormais comptabilisée, à compter de l'exercice 2025, au titre de l'engagement résultant des prestations d'invalidité accordées aux bénéficiaires de la Caisse de pensions des députés et

des anciens députés ainsi qu'à ceux de la Caisse des retraites du personnel de l'Assemblée nationale. Les incidences financières et de présentation sont exposées dans les notes 1P (capitaux propres) et 1Q (provisions pour risques et charges).

- Les modalités de comptabilisation des avances de frais de mandat versées aux députés ont été modifiées par l'arrêté des Questeurs du 15 octobre 2025. À compter de l'exercice 2025, elles constituent des charges d'exploitation pour la seule part consommée et non plus la totalité de leur montant, la part non consommée étant comptabilisée en charges constatées d'avance.

Note 1B. Comparabilité de l'exercice

Le tableau ci-après récapitule les notes de la présente annexe concernées par les changements de méthode comptable présentés dans la note 1A ci-dessus.

Changement de méthode comptable	Notes de l'annexe concernées
Modification de la norme 6	Notes 1H, 1 et 3
Comptabilisation d'une provision pour risque d'invalidité	Notes 1P, 1Q, 1, 7, 8 et 15
Modification des modalités de comptabilisation des avances de frais de mandat	Notes 1T, 1, 5 et 10

Note 1C. Modalités d'agrégation des comptes

- Les états financiers agrégés de l'Assemblée nationale pour l'exercice clos au 31 décembre 2025 correspondent à un périmètre comprenant les deux fonds de sécurité sociale, relatifs respectivement aux députés et au personnel, la caisse de pensions des anciens députés, la caisse des retraites du personnel et le fonds d'assurance mutuelle différentielle d'aide au retour à l'emploi des députés.

L'agrégation des comptes conduit, dans un premier temps, à éliminer les flux réciproques entre les différentes comptabilités et, dans un second temps, à opérer un reclassement des comptes de bilan et des comptes de résultat.

L'élimination des principaux flux réciproques porte sur :

- les dettes ou créances réciproques (bilan) ;
- les contributions « employeur » calculées à partir des rémunérations des députés et du personnel, qui sont versées aux fonds et caisses, ainsi que les subventions versées à ces caisses (compte de résultat).

Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- reclassement des produits d'exploitation des caisses et fonds (postes « cotisations obligatoires », « rachats de cotisations » et « contributions ») au poste « cotisations sociales » présenté en produits d'exploitation dans le compte de résultat agrégé ;

- reclassement des charges de la caisse de pensions des anciens députés et de celles du fonds de sécurité sociale des députés au poste « charges sociales et de pensions » du compte de résultat agrégé ;
- reclassement des charges de la caisse des retraites du personnel et de celles du fonds de sécurité sociale du personnel au poste « charges sociales et de retraites ».

Les retenues salariales ne sont pas neutralisées dans le cadre de l'agrégation des comptes. Elles sont présentées, avec la part de contribution sociale généralisée revenant aux fonds, en produits d'exploitation de ces derniers, et sont également intégrées aux charges de personnel de l'Assemblée nationale, sans incidence sur le résultat comptable.

Note 1D. Informations sectorielles

Les deux fonds de sécurité sociale, la caisse de pensions des anciens députés et la caisse des retraites du personnel disposent de règlements spécifiques arrêtés par le Bureau de l'Assemblée nationale ainsi que d'un mode de financement spécifique.

Une présentation sous forme de bilan et de compte de résultat de ces comptabilités annexes est jointe au bilan et au compte de résultat agrégés, afin de faire ressortir les contributions de ces comptabilités aux états financiers de l'Assemblée nationale.

Ces bilans et comptes de résultat des comptabilités annexes sont présentés avant élimination des flux réciproques et avant reclassements.

Il en va de même du bilan et du compte de résultat du fonds d'assurance mutuelle différentielle d'aide au retour à l'emploi des députés (FAMDRE), fonds géré par la Caisse des dépôts et consignations dans les conditions prévues par une convention conclue entre cette dernière et l'Assemblée nationale.

Note 1E. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles correspondent, pour une large part, à des acquisitions et des améliorations de logiciels inscrites au bilan à leur coût d'acquisition.

Depuis 2015, elles comprennent en outre, conformément aux dispositions de l'arrêté des Questeurs n° 20-020 du 12 février 2020, les logiciels produits en interne. Ceux-ci sont valorisés aux coûts significatifs, nécessaires et directement attribuables à leur production.

Elles font l'objet d'un amortissement comptabilisé en charges selon le mode linéaire, sur leur durée d'utilité estimée à deux ans.

Note 1F. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'actifs physiques identifiables, contrôlés par l'Assemblée nationale, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs exercices et pour

lesquels des avantages économiques futurs ou un potentiel de service sont attendus au profit de l'Assemblée nationale.

La notion de contrôle telle qu'elle est mentionnée ci-dessus ne s'applique pas aux contrats de location, pour lesquels les loyers sont systématiquement constatés en charges, quelle que soit la nature juridique ou financière des contrats.

Le traitement comptable des immobilisations corporelles diffère selon la nature de l'immobilisation. Les catégories suivantes sont distinguées : le Palais-Bourbon et l'Hôtel de Lassay, ainsi que les travaux qui y sont réalisés ; les immeubles et parties d'immeubles acquis à titre onéreux par l'Assemblée nationale, ainsi que les travaux qui y sont réalisés ; les immeubles et parties d'immeubles pour lesquels l'Assemblée nationale dispose, à l'exception du droit de céder, de la totalité des droits et obligations inhérents à la propriété d'un actif au terme d'une opération de transfert ou de mise à disposition, ainsi que les travaux qui y sont réalisés ; les travaux immobiliers effectués dans les immeubles loués.

Note 1G. Biens immobiliers historiques et travaux immobiliers liés à ces biens

Conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958, un patrimoine historique a été affecté à l'Assemblée nationale. L'arrêté des Questeurs n° 20-020 du 12 février 2020 prévoit que le Palais Bourbon et l'Hôtel de Lassay sont assimilés à des immeubles historiques et culturels au sens du 1.1 de la norme comptable n° 17 de l'État. Ils sont inscrits à l'euro symbolique dans le bilan de l'Assemblée nationale, du fait notamment de la difficulté à les évaluer de manière fiable. L'Hôtel de Broglie – Olympe de Gouges, est pour sa part valorisé à son prix d'acquisition par l'Assemblée.

Les travaux immobilisables effectués dans l'enceinte des biens immobiliers historiques — à savoir, le Palais-Bourbon, l'Hôtel de Lassay et l'Hôtel de Broglie (depuis le 1^{er} janvier 2020) — ainsi que toutes les immobilisations entrant dans ces périmètres sont enregistrés à leur coût diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur.

Les amortissements de ces biens et travaux, calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée, sont enregistrés en charges. Ces durées sont les suivantes :

- gros œuvre : 50 ans ;
- réseaux (génie climatique, fluides, installations électriques, etc.) : 20 ans ;
- installations électroniques et de sécurité : 10 ans ;
- installations de communication : 5 ans ;
- autres installations et agencements : 20 ans.

Note 1H. Biens immobiliers de bureaux et travaux immobiliers liés à ces biens

L'arrêté des Questeurs n° 25-094 du 15 octobre 2025, modifiant l'arrêté n° 20-020 du 12 février 2020 portant référentiel comptable de l'Assemblée nationale, a transposé, pour

l'Assemblée nationale, la révision de la norme comptable n° 6 de l'État relative aux immobilisations corporelles.

À compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, les immeubles de bureaux appartenant à l'Assemblée nationale ou affectés à son usage ainsi que les travaux qui y sont réalisés ne sont plus inscrits au bilan pour leur valeur de marché évaluée à dire d'expert, périodiquement actualisée et non amortie, mais évalués selon la méthode du coût amorti. Ils sont désormais inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition et amortis selon la durée probable d'utilisation de la catégorie de biens concernée (40 ans), à l'exclusion des terrains d'assiette des bâtiments qui font l'objet d'une comptabilisation distincte et ne sont pas inclus dans la base amortissable. Pour les immeubles déjà présents dans le patrimoine de l'Assemblée nationale avant le 1^{er} janvier 2025, la valeur retenue est celle figurant dans les comptes au 31 décembre 2024 ; pour ceux acquis à compter de cette date, la valeur retenue est leur valeur d'acquisition. Les travaux ou investissements réalisés dans ces immeubles suivent le même traitement.

Note 1I. Agencements, installations sur des biens immobiliers loués à autrui

Les agencements, installations et travaux sur des biens immobiliers loués à autrui sont inscrits au bilan à leur coût et sont amortis sur la durée résiduelle du bail.

Note 1J. Bien mobiliers historiques

Les biens mobiliers historiques correspondent aux œuvres d'art et aux biens assimilés, qu'ils soient détenus en pleine propriété ou mis en dépôt à l'Assemblée nationale, si celle-ci en supporte les principaux risques et bénéficie des avantages qu'ils procurent.

Les biens mobiliers historiques dont le contrôle a été obtenu après une date fixée par le référentiel comptable de l'Assemblée nationale, sont évalués à leur coût diminué, le cas échéant, des pertes de valeur. Les biens contrôlés avant cette date figurent au bilan à l'euro symbolique. Cette date de référence a été fixée au 1^{er} octobre 1999 pour les ouvrages et objets anciens entrés dans les collections de la Bibliothèque (arrêté des Questeurs n°15-129 du 8 décembre 2015 portant modification du référentiel comptable) et au 1^{er} janvier 2007 pour les œuvres d'art et le mobilier de style (arrêté des Questeurs n° 16-118 du 7 décembre 2016 portant modification du référentiel comptable).

Les biens mobiliers historiques n'ayant pas de durée d'utilité déterminable ne sont pas amortissables.

Note 1K. Autres biens mobiliers

Les autres biens mobiliers sont comptabilisés à leur coût diminué des amortissements et, le cas échéant, des pertes de valeur. Ils sont amortis linéairement sur leurs durées estimées d'utilité :

- autocommutateurs : 8 ans ;
- autres installations téléphoniques : 5 ans ;

- matériels et outillage : 5 ans ;
- véhicules : 4 ans ;
- matériels et outillage du garage : 5 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers : 10 ans ;
- appareils électriques : 5 ans
- matériel multimédia : 5 ans
- matériels informatiques : 5 ans.

Note 1L. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de participations, des titres immobilisés, des prêts ainsi que des dépôts et cautionnements.

Les titres de participations sont constitués par le capital social de la société de programmes La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN), dont l'Assemblée nationale est l'actionnaire unique.

Ces titres figurent au bilan pour le prix de souscription des actions à l'émission et seront, le cas échéant, dépréciés en cas de survenance d'un indice de perte de valeur.

Les autres titres immobilisés correspondent à des parts de fonds communs de placement (FCP) et à un contrat de capitalisation. À la clôture, la valeur d'entrée des titres est comparée à leur valeur actuelle. Cette comparaison est effectuée par catégorie de titres de même nature conférant les mêmes droits. En cas de diminution de valeur, une provision pour dépréciation est comptabilisée en charges.

Les prêts, dépôts et cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale diminuée, le cas échéant, d'une dépréciation.

Note 1M. Stocks

Le montant des stocks inscrit au bilan au 31 décembre de l'exercice a été calculé en valorisant les quantités inventoriées à la clôture de l'exercice, pour l'essentiel, par référence à un coût d'achat historique. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur actuelle du stock en fin d'exercice est inférieure à celle résultant du coût historique d'achat à la même date.

Note 1N. Créances de l'actif circulant

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque le recouvrement d'une créance est compromis.

Note 1O. Trésorerie

Les comptes courants bancaires débiteurs sont classés en disponibilités.

Les comptes courants bancaires créditeurs sont classés en emprunts et dettes assimilées.

Note 1P. Capitaux propres

La dotation initiale et les réserves enregistrent la contrepartie des actifs immobilisés dans le bilan d'ouverture de 1993, déduction faite de deux reversements au profit de l'État effectués en 1993.

Le report à nouveau enregistre, d'une part, les résultats comptables des exercices précédents (après affectation) et, d'autre part, à titre exceptionnel, les ajustements permettant de passer du bilan de clôture 2006 établi selon l'ancien référentiel comptable au bilan d'ouverture établi au 1^{er} janvier 2007 selon le nouveau référentiel comptable. En 2025, 7,1 M€ sont inscrits à ce compte au titre de la première constitution d'une provision pour risque d'invalidité.

Conformément aux dispositions du référentiel comptable de l'Assemblée nationale défini par l'arrêté des Questeurs n° 20-020 du 12 février 2020, les corrections d'erreurs commises au titre d'exercices antérieurs sur des éléments du bilan n'ont aucune incidence sur le résultat de l'exercice où ces erreurs ont été découvertes. Les montants correspondants sont inscrits au passif sur un compte dédié de retraitement du bilan sur exercices antérieurs. En 2025, ce compte augmente de 0,6 M€ au titre de la prise en charge, par la dotation matérielle des députés, de dépenses relevant de l'exercice 2024.

Note 1Q. Provisions pour risques et charges

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance sont incertains. Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par l'Assemblée nationale, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles ou en présence d'une obligation implicite, et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressource représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre cette obligation.

Ces provisions sont évaluées pour le montant estimé du décaissement ou, plus généralement, de la sortie de ressource estimée nécessaire pour éteindre l'obligation.

Les provisions relatives à la garantie de maintien du niveau de rémunération du personnel mis à la disposition d'organismes extérieurs et au droit du personnel à un congé longue durée sont calculées sur la base des situations en cours et des montants et durées déjà couverts par les décisions individuelles applicables au 31 décembre de l'exercice.

Les provisions relatives aux prestations d'invalidité sont comptabilisées à la clôture de l'exercice au cours duquel l'incapacité y ouvrant droit a été reconnue et sont calculées sur la base des pensions et allocations acquises au 31 décembre de l'exercice et de l'espérance de vie résiduelle du titulaire.

Note 1R. Dettes

Les dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation sont enregistrées à leur valeur nominale.

Note 1S. Avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Pour évaluer ses engagements de retraites et avantages similaires, l'Assemblée nationale se conforme à la recommandation n° 2013-02 de l'Autorité des normes comptables et a retenu l'option offerte sur ce point dans le plan comptable général.

Les avantages du personnel de l'Assemblée nationale désignent toute prestation servie au titre des services accomplis par ces derniers, qu'il s'agisse notamment des rémunérations, de leurs accessoires, des absences rémunérées ou de tous les avantages similaires.

Le coût représenté par ces avantages est comptabilisé dans les charges de la période au cours de laquelle le personnel a accompli le service correspondant. Les indemnités à verser au personnel contractuel en cas de rupture du contrat de travail à l'initiative de l'Assemblée nationale sont comptabilisées en charges lorsque la rupture est annoncée.

À la clôture de l'exercice, des provisions sont enregistrées au titre des droits à prestations futures acquis ou en cours d'acquisition. L'évaluation de la provision tient compte de la probabilité de versement des prestations.

Les indemnités parlementaires et autres avantages servis aux députés ou à leurs collaborateurs par l'Assemblée nationale suivent les mêmes règles comptables que celles énoncées ci-dessus.

Les avantages accordés aux députés et au personnel de l'Assemblée nationale au titre de la retraite ou les avantages similaires ne sont pas provisionnés mais sont évalués et mentionnés en annexe.

— Règles et méthodes applicables aux postes du compte de résultat**Note 1T. Charges d'exploitation**

- Les charges d'exploitation présentent la particularité d'inclure en leur sein un ensemble de charges parlementaires, catégorie sans équivalent dans les comptes d'une entité privée ou d'une entité publique qui ne soit pas une administration parlementaire.

Cette catégorie regroupe l'ensemble des charges directement et individuellement liées à l'exercice du mandat parlementaire : indemnités parlementaires, charges sociales et de pensions, frais de secrétariat parlementaire, dépenses de voyages et déplacements, offices parlementaires, charges de représentation et autres charges liées au mandat (à l'exclusion des dépenses d'affranchissement). À compter de l'exercice 2025, les avances de frais de mandat versées aux députés sont comptabilisées en charges d'exploitation pour la seule part consommée et non plus la totalité de leur montant.

- Les paiements effectués au titre des contrats de location sont comptabilisés en charges, quelles que soient les caractéristiques juridiques et financières de ces contrats.

- Depuis l'exercice 2023, les flux financiers relatifs à la dotation à LCP-AN sont considérés comme des opérations de trésorerie et n'affectent donc plus ni les charges ni les produits de l'Assemblée nationale.

- Sont également incluses dans les charges d'exploitation, les prestations versées par les deux fonds de sécurité sociale, ainsi que par les caisses de retraites et de pensions.

- Les subventions versées de manière récurrente à des entités tierces sont classées en charges d'exploitation.

Note 1U. Produits d'exploitation

- Conformément au principe d'autonomie financière des assemblées parlementaires (article 7 de l'ordonnance n° 58-1100 du 17 novembre 1958), qui conduit l'Assemblée nationale à déterminer souverainement l'utilisation de la dotation qui lui est versée par l'État, celle-ci est intégralement comptabilisée en produits d'exploitation.

Le montant comptabilisé au titre d'un exercice correspond à celui arrêté dans la loi de finances au titre du même exercice.

- Jusqu'à l'exercice 2022, la dotation destinée à la société LCP-AN était enregistrée en produit d'exploitation lors de son versement par l'État à l'Assemblée nationale, puis en charge d'exploitation lors de son reversement par l'Assemblée à LCP-AN. Depuis l'exercice 2023, les flux financiers relatifs à la dotation à LCP-AN sont considérés comme des opérations de trésorerie et n'affectent donc plus ni les charges ni les produits de l'Assemblée nationale.

- L'Assemblée nationale présente la particularité de gérer des caisses de pensions et de retraites ainsi que des fonds de sécurité sociale. C'est pourquoi sont comptabilisées en produits des cotisations sociales : cotisations des affiliés (députés et personnel de l'Assemblée nationale) et contribution sociale généralisée. Ces produits ne sont pas neutralisés dans le cadre de l'agrégation des comptes et sont présentés en produits d'exploitation.

- L'Assemblée nationale enregistre, par ailleurs, diverses recettes (ventes de documents, remboursements de divers organismes, production immobilisée...). Ces produits figurent au poste « Autres produits d'exploitation » du compte de résultat agrégé.

Note 1V. Charges et produits financiers

- Les charges financières comprennent les moins-values réalisées lors de la cession de placements financiers à court terme.

- Les produits financiers comprennent les plus-values réalisées lors de la cession de placements financiers à court terme, les produits d'intérêts perçus au titre des prêts octroyés et les intérêts courus non échus au 31 décembre de l'exercice.

PARTIE I. PRÉSENTATION DES ÉTATS DE SYNTHÈSE COMPTABLES

Note 1. Faits marquants de l'exercice

- Après un exercice 2024 caractérisé par la dissolution et le renouvellement de l'Assemblée nationale, l'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte plus classique, marqué toutefois par divers mouvements concernant les immobilisations corporelles. La mise en service de plusieurs lots de travaux conduits dans les immeubles historiques, pour un montant total de 40,24 M€, résulte pour plus de la moitié de l'opération de rénovation de la zone dite « Colbert » (22,11 M€). Une sortie d'actifs immobiliers, pour l'essentiel complètement amortis, est dans le même temps enregistrée pour un montant total de 12 M€. Elle comprend les actifs endommagés par les fortes pluies du 9 octobre 2024 au sein de l'ensemble immobilier Chaban-Delmas situé 101 rue de l'Université (1,66 M€). Les indemnités versées par les assurances au titre de la réparation des dommages subis s'élèvent à 2,61 M€. La méthode de valorisation du parc immobilier à usage de bureaux et d'habitation a par ailleurs été modifiée pour tenir compte des modifications apportées à la norme 6 « Les immobilisations corporelles » du Recueil des normes comptables de l'État, qui conduit désormais à amortir les immeubles à usage de bureaux et les travaux qui y sont menés (voir notes 1A et 3) ; l'augmentation de 29,15 M€ des amortissements d'immobilisations sur l'exercice 2025 est imputable, à hauteur de 11,48 M€, à ce changement de méthode comptable.

- Les charges d'exploitation de l'Assemblée s'établissent à 663,69 M€, soit une progression de 1,53 % par rapport à 2024 (653,71 M€).

En leur sein, les achats de fournitures et de marchandises, en baisse de 6,94 % par rapport au précédent exercice, s'élèvent à 6,89 M€. Les charges externes, d'un montant de 40,69 M€, enregistrent pour leur part une hausse de 5,57 % par rapport à 2024.

S'élevant à 218,31 M€, les charges de personnel progressent de 1,75 % (+ 3,69 M€), du fait notamment de l'accroissement des dépenses consacrées au personnel contractuel et de la hausse de la subvention d'équilibre à la caisse de retraite.

Les charges parlementaires, pour leur part, diminuent de 2,76 % pour s'établir à 359,08 M€, contre 369,26 M€ un an plus tôt (soit – 10,18 M€). Cette évolution s'explique notamment par le reflux des frais de secrétariat parlementaire (– 13,09 M€) consécutif à la hausse enregistrée en 2024 du fait principalement du financement, par l'Assemblée nationale, des frais liés au licenciement de l'ensemble des collaborateurs de députés en conséquence de la dissolution. La part non consommée des avances pour frais de mandat versées aux députés (6,8 M€), auparavant comptabilisées en charges d'exploitation pour l'intégralité de leur montant, est pour sa part désormais comptabilisée en charges constatées d'avance (voir notes 1A et 5). Il est par ailleurs constaté une baisse de la subvention d'équilibre versée au fonds d'assurance mutuelle différentielle d'aide au retour à l'emploi des députés (FAMDRE), qui s'élève à 2,47 M€ en 2025.

- Les produits d'exploitation, d'un montant de 657,48 M€, diminuent de 15,20 M€ par rapport à 2024 en raison de la diminution du montant de la dotation de l'État, ramené à 607,65 M€ en 2025, alors qu'une dotation complémentaire de 19,5 M€ avait été versée à

l'Assemblée en 2024 afin de lui permettre de faire face aux surcoûts estimés résultant de la dissolution et du renouvellement qui avait suivi. Cette évolution s'explique aussi, dans une moindre mesure, par le reflux des produits issus des restitutions, par les députés de la XVI^e législature, de leurs soldes d'avances de frais de mandat non consommées. Elle est partiellement compensée par des reprises de provisions pour risques et charges (7,14 M€) en raison de l'inscription d'une nouvelle provision pour risque d'invalidité, comptabilisée en capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2025.

- Les produits financiers, d'un montant de 11,21 M€, baissent de 3,20 M€, tandis que les produits exceptionnels s'établissent à 0,11 M€ après la hausse enregistrée lors de l'exercice 2024 du fait de la cession de parts d'un fonds commun de placement à hauteur de 40 M€ dans le cadre d'une stratégie de diversification des réserves financières de l'Assemblée.

- Au final, le résultat comptable de l'Assemblée nationale s'établit à 5,42 M€ en 2025, après un excédent de 61,09 M€ en 2024. Le résultat agrégé, dans un périmètre incluant les résultats du fonds d'assurance mutuelle différentielle d'aide au retour à l'emploi des députés (FAMDRE) et ceux des deux fonds de sécurité sociale et des deux caisses de retraites, s'établit à 3,41 M€ en 2025, après un excédent de 59,66 M€ en 2024.

L'utilisation de la dotation de l'Assemblée et les résultats de l'exécution budgétaire pour l'année 2025 sont développés dans le rapport du Collège des Questeurs à la commission spéciale chargée de vérifier et d'apurer les comptes, disponible sur le site internet de l'Assemblée nationale.

PARTIE II. NOTES SUR LE BILAN AGRÉGÉ

Note 2. Actif immobilisé

Le tableau ci-après présente les variations de l'actif immobilisé brut au cours de l'exercice 2025.

ÉTATS FINANCIERS 2025

IMMOBILISATIONS BRUTES DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

	Valeur brute d'ouverture	Augmentations de l'exercice	Diminutions de l'exercice	Valeur brute de clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	36 845 032	4 558 209	-4 741 141	36 662 100
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	852 592 899	128 440 796	-94 333 905	886 699 790
Hôtel de Broglie	63 000 000	0	0	63 000 000
Travaux immeubles historiques	185 631 298	41 127 612	-5 248	226 753 662
Total immeubles historiques	248 631 298	41 127 612	-5 248	289 753 662
Immeuble de bureaux 233/235 Boul. Saint Germain	95 671 201	0	-14 350 680	81 320 521
Immeuble de bureaux 101 rue de l'Université - 32 rue Saint Dominique	291 509 632	0	-45 382 983	246 126 649
Immeuble de bureaux 95 rue de l'Université	14 829 313	0	-2 224 397	12 604 916
Immeuble de bureaux 3 rue Aristide Briand	35 897 506	0	-5 384 626	30 512 880
Immeuble de bureaux 105 rue de l'Université	2 512 080	0	-376 812	2 135 268
Immeuble de bureaux 103 rue de l'Université	24 885 799	0	-3 732 870	21 152 929
Immeuble de bureaux 33 rue Saint Dominique	71 382 820	0	-10 707 423	60 675 397
Total immeubles des bureaux	536 688 350	0	-82 159 790	454 528 560
Travaux Immeuble 233/235 Boul. Saint Germain	0	393 456	0	393 456
Travaux Immeuble 101 rue de l'Université - 32 rue Saint Dominique	0	1 989 370	0	1 989 370
Travaux Immeuble 95 rue de l'Université	0	8 377	0	8 377
Travaux Immeuble 3 rue Aristide Briand	0	40 868	0	40 868
Travaux Immeuble 105 rue de l'Université	0	0	0	0
Travaux Immeuble 103 rue de l'Université	0	0	0	0
Travaux Immeuble 33 rue Saint Dominique	0	29 860	0	29 860
Total Travaux immeubles des bureaux	0	2 461 931	0	2 461 931
Terrain 233/235 Boul. Saint Germain	0	14 350 680	0	14 350 680
Terrain 101 rue de l'Université - 32 rue Saint Dominique	0	43 726 445	0	43 726 445
Terrain 95 rue de l'Université	0	2 224 397	0	2 224 397
Terrain 3 rue Aristide Briand	0	5 384 626	0	5 384 626
Terrain 105 rue de l'Université	0	376 812	0	376 812
Terrain 103 rue de l'Université	0	3 732 870	0	3 732 870
Terrain 33 rue Saint Dominique	0	10 707 423	0	10 707 423
Total Terrains immeubles des bureaux	0	80 503 253	0	80 503 253
Travaux immeuble loué 110 rue de l'Université	298 317	3 986	0	302 303
Travaux immeuble loué entrepôt porte d'Aubervilliers	338 449	0	0	338 449
Total immeubles loués	636 766	3 986	0	640 753
TOTAL IMMEUBLES	785 956 414	124 096 782	-82 165 038	827 888 158
Autocommutateurs et autres installations téléphoniques	2 407 750	0	0	2 407 750
Matériel et outillage	2 774 516	260 501	-32 092	3 002 926
Collections, oeuvres et objets d'art	2 881 129	96 056	0	2 977 185
Véhicules	1 913 860	327 841	-28 629	2 213 071
Matériel et outillage du garage	36 833	5 264	-1 264	40 833
Matériel de bureau	116 917	25 985	0	142 902
Mobilier	18 193 153	536 316	-11 997 070	6 732 399
Appareils électriques	5 186 328	244 084	-109 812	5 320 599
Matériel multimédia	0	0	0	0
Matériel informatique	33 125 999	2 847 967	0	35 973 966
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 636 484	4 344 014	-12 168 867	58 811 632
IMMOBILISATIONS EN COURS	46 651 969	26 655 133	-46 611 614	26 695 488
Avances et acomptes sur acquisitions d'immeubles*	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur autres immobilisations**	0	0	0	0
Logiciels en cours	221 934	3 273 609	-3 392 972	102 571
Gros oeuvre en cours	9 794 960	6 200 065	-14 642 273	1 352 752
Installations générales en cours	19 080 858	8 666 567	-13 719 169	14 028 257
Aménagements et agencements en cours	10 701 449	3 623 851	-11 296 695	3 028 606
Installations téléphoniques en cours*	0	0	0	0
Avances et acomptes sur autres immobilisations*	341 453	901 896	-983 927	259 422
Etudes et ingénierie en cours	6 511 314	3 989 145	-2 576 578	7 923 880
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	87 117 544	14 690 509	-3 949 575	97 858 479
Participations	40 000	0	0	40 000
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	63 647 488	14 600 000	0	78 247 488
Prêts	22 792 408	90 509	-3 949 575	18 933 343
Dépôts et cautionnements	637 648	0	0	637 648
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 023 207 445	174 344 648	-149 636 236	1 047 915 856

ÉTATS FINANCIERS 2025

Le tableau ci-dessous présente la variation des amortissements réalisés au cours de l'exercice.

AMORTISSEMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

	Ouverture	Valeur brute d'ouverture retraitée pro foma	Augmentations	Diminutions	Clôture
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30 108 154	30 108 154	4 921 813	-4 741 141	30 288 825
Logiciels	30 108 154	30 108 154	4 921 813	-4 741 141	30 288 825
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 137 308	123 137 308	24 228 771	-12 200 389	135 165 690
Travaux immeubles historiques et immeubles de bureaux	72 954 833	72 954 833	19 304 010	0	92 258 844
Gros œuvre immeubles historiques	6 623 564	6 623 564	12 709 912	0	19 333 476
Installations de génie climatique immeubles historiques	6 861 701	6 861 701	815 041	0	7 676 742
Installations de fluides immeubles historiques	438 331	438 331	78 152	0	516 483
Installations sanitaires immeubles historiques	2 199 349	2 199 349	244 285	0	2 443 634
Installations électriques immeubles historiques	10 148 164	10 148 164	1 252 116	0	11 400 280
Installations électroniques immeubles historiques	3 728 118	3 728 118	317 916	0	4 046 033
Installations de communication immeubles historiques	13 968 548	13 968 548	759 205	0	14 727 753
Installations de sécurité immeubles historiques	10 401 915	10 401 915	470 026	0	10 871 941
Ascenseurs - monte-charges immeubles historiques	1 070 035	1 070 035	146 038	0	1 216 073
Autres installations générales immeubles historiques	407 875	407 875	151 591	0	559 467
Travaux d'agencement immeubles historiques	12 377 093	12 377 093	1 714 944	0	14 092 037
Revêtements de sols immeubles historiques	1 823 973	1 823 973	211 572	0	2 035 546
Serrurerie immeubles historiques	2 612 437	2 612 437	391 460	0	3 003 897
Autres aménagements immeubles historiques	293 729	293 729	41 754	0	335 483
Travaux immeubles loués	251 397	251 397	15 171	0	266 568
Gros œuvre immeubles loués	1 416	1 416	512	0	1 928
Installation climatisation immeubles loués	16 707	16 707	2 237	0	18 944
Installations de fluides immeubles loués	1 738	1 738	208	0	1 946
Installations sanitaires immeubles loués	4 868	4 868	462	0	5 329
Installations électriques immeubles loués	67 263	67 263	830	0	68 093
Installations électroniques immeubles loués	6 794	6 794	916	0	7 709
Installations de communication immeubles loués	5 744	5 744	343	0	6 086
Installations de sécurité immeubles loués	70 303	70 303	675	0	70 977
Ascenseurs - monte-charges immeubles loués	8 591	8 591	491	0	9 082
Travaux d'agencement immeubles loués	63 110	63 110	8 040	0	71 150
Revêtement de sols immeubles loués	4 429	4 429	425	0	4 854
Serrurerie immeubles loués	435	435	34	0	469
Autres immobilisations corporelles	49 931 078	49 931 078	4 909 590	-12 200 389	42 640 278
Autocommutateurs et autres installations téléphoniques	2 407 730	2 407 730	20	0	2 407 750
Matériel et outillage	1 811 802	1 811 802	217 858	-26 331	2 003 329
Véhicules	1 630 988	1 630 988	170 601	-28 629	1 772 960
Matériel et outillage du garage	30 889	30 889	2 569	-1 264	32 194
Matériel de bureau	110 108	110 108	5 910	0	116 017
Mobilier	16 284 089	16 284 089	354 841	-12 040 714	4 598 216
Appareils électriques	4 834 609	4 834 609	221 207	-103 450	4 952 365
Matériel multimédia	0	0	0	0	0
Matériel informatique	22 820 863	22 820 863	3 936 584	0	26 757 447
TOTAL Amortissements	153 245 462	153 245 462	29 150 583	-16 941 530	165 454 515

Plusieurs lots de travaux conduits dans les immeubles historiques ont été mis en service, pour un montant total de 40,24 M€, dont 22,11 M€ au titre de l'opération de rénovation de la zone dite « Colbert ».

Note 3. Immobilisations corporelles

Le tableau ci-dessous présente, en euros, l'impact de la norme 6 sur les immobilisations corporelles, en distinguant la valeur brute, les amortissements et la valeur nette.

Immobilisations - valeur brute	31/12/2024	Impact norme 6	31/12/2024 Proforma	Augmentation	Diminution	31/12/2025	Variation 2024 - 2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	852 592 899	0	852 592 899	47 937 544	-13 830 652	886 699 790	34 106 891
Total Immeubles historiques	248 631 298		248 631 298	41 127 612	-5 248	289 753 662	41 122 364
Total Immeubles de bureaux	536 688 350	-80 503 253	456 185 097	0	-1 656 537	454 528 560	-82 159 790
Total Travaux immeubles de bureaux	0	0	0	2 461 931	0	2 461 931	2 461 931
Total Terrains immeubles de bureaux	0	80 503 253	80 503 253	0	0	80 503 253	80 503 253
Total Immeubles loués	636 766	0	636 766	3 986	0	640 753	3 986
TOTAL IMMEUBLES	785 956 414	0	785 956 414	43 593 529	-1 661 785	827 888 158	41 931 744
TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	66 636 484	0	66 636 484	4 344 014	-12 168 867	58 811 632	-7 824 853

Amortissement	31/12/2024	Impact norme 6	31/12/2024 Proforma	Augmentation	Diminution	31/12/2025	Variation 2024 - 2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	123 137 308	0	123 137 308	24 228 771	-12 200 389	135 165 690	12 028 382
Travaux immeubles historiques et de bureaux	72 954 833	0	72 954 833	19 304 010	0	92 258 844	19 304 010
Travaux immeubles loués	251 397	0	251 397	15 171	0	266 568	15 171
Autres immobilisations corporelles	49 931 078	0	49 931 078	4 909 590	-12 200 389	42 640 278	-7 290 799

Immobilisations - valeur nette	31/12/2024	Impact norme 6	31/12/2024 Proforma	Augmentation	Diminution	31/12/2025	Variation 2024 - 2025
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	729 455 591	0	729 455 591	23 708 773	-1 630 263	751 534 100	22 078 509

Note 4. Immobilisations financières

- Les titres immobilisés correspondent à un fonds commun de placement dédié (FCP CONCORDE), inscrit au bilan pour sa valeur historique (63,6 M€) et dont la valeur liquidative s'établit à 197,15 M€ au 31 décembre 2025, ainsi qu'à un contrat de capitalisation (AVIVA) d'une valeur de 13,3 M€. Les titres immobilisés incluent également des prêts de trésorerie à court terme et d'anciens prêts au logement, souscrits avant la suppression de ces derniers, ainsi que les dépôts et cautions versés.

Le tableau ci-dessous présente l'encours de ces prêts au 31 décembre 2025 (en euros).

Encours des prêts	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	Total
Prêts au logement	3 186 934	9 844 263	5 558 041	18 589 239
Prêts de trésorerie	255 636	88 468		344 104
Total	3 442 570	9 932 732	5 558 041	18 933 343

- La participation dans LCP-AN, dont l'Assemblée nationale est l'actionnaire unique, est inscrite à son coût historique (40 000 €). On retrouvera ci-après des informations relatives à cette société au 31 décembre 2025, connues à la date d'établissement des comptes.

En 2025, cette société a reçu du budget de l'État une dotation de 17,60 M€. Depuis l'exercice 2023, cette dotation n'affecte plus le compte de résultat de l'Assemblée nationale : elle n'est incluse ni dans les produits, ni dans les charges d'exploitation.

ÉTATS FINANCIERS 2025

Données relatives à LCP-AN au 31 décembre 2025	Euros
Capital	40 000
Réserves	4 000
Report à nouveau avant affectation du résultat	736 225
Résultat de l'exercice	15 295
Subvention d'investissement	1 947 551
Dividende versé au cours de l'exercice	0
Prêts et avances consentis par l'Assemblée nationale	0
Cautions et avals consentis par l'Assemblée nationale	0
Capitaux propres	2 743 071
Chiffre d'affaires de l'exercice	600 545
Subvention d'exploitation	16 374 380
Reprise sur amortissements et provisions	1 710 182
Production immobilisée	366 123
Autres produits	9 452
Produits	19 060 682

La ventilation de la subvention versée par l'Assemblée nationale entre investissement et fonctionnement relève de la société LCP-AN, qui décide de cette répartition en conseil d'administration.

Note 5B. Stocks

Le tableau ci-après présente l'état des stocks au 31 décembre 2025 (en euros).

Stocks	Ouverture	Clôture			Variation
		Brut	Dépréc.	Net	
Denrées alimentaires	739 085	723 588		723 588	- 15 496
Produits d'entretien	15 095	13 908		13 908	- 1 187
Fournitures d'atelier	1 875 770	2 685 711		2 685 711	809 941
Fournitures de bureau	98 487	91 208	9 537	81 670	- 16 816
Marchandises	25 777	16 774		16 774	- 9 004
TOTAL	2 754 214	3 531 189	9 537	3 521 651	767 439

Note 5. Créances et dettes d'exploitation

Le tableau ci-après présente l'état des créances d'exploitation au 31 décembre 2025 (en euros).

Créances	2025			2024
	Montant brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an	
Créances clients	594 576	594 576		192 638
Créances sécurité sociale	1 446 680	1 446 680		50 078
État	0	0		1 306 399
Personnel et comptes rattachés	513 356	513 356		993 004
Débiteurs divers	1 795 765	1 795 765		1 596 875
Charges constatées d'avance	9 058 151	9 058 151		1 038 828
TOTAL CRÉANCES	13 408 528	13 408 528	0	5 177 820

À compter de l'exercice 2025, les charges constatées d'avance intègrent la part non consommée des avances pour frais de mandat versées aux députés (6,8 M€), auparavant comptabilisées en charges d'exploitation pour l'intégralité de leur montant. Les créances « sécurité sociale » incluent un versement de 1,4 M€ de l'ACOSS correspondant à la contribution sociale généralisée du mois de décembre 2025 attribuée aux deux fonds de sécurité sociale (SSD et SSP).

• Le tableau ci-après présente l'état des dettes d'exploitation au 31 décembre 2025 (en euros).

Dettes	2025			2024
	Montant brut	Échéance ≤ 1 an	Échéance > 1 an	
Emprunts et dettes assimilées	0	0		412 129
Fournisseurs et comptes rattachés	28 276 384	28 276 384		26 158 263
Personnel et comptes rattachés	10 191 027	10 191 027		5 593 191
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	6 474 650	6 474 650		6 889 161
État	6 656 832	6 656 832		5 497 985
Autres dettes	783 952	783 952		1 380 798
Produits constatés d'avance	0	0		0
TOTAL DETTES	52 382 847	52 382 847		45 931 527

Les dettes d'exploitation augmentent de 6,5 M€. En leur sein, les dettes « Personnel et comptes rattachés » incluent la charge à payer au titre des congés payés des collaborateurs acquis ou en cours d'acquisition, non pris à la fin de l'exercice (7,84 M€) ainsi que, depuis l'exercice 2024, la charge à payer au titre des congés payés non pris par les personnels des directions administratives et communes de l'Assemblée et, à compter de l'exercice 2025, les personnels contractuels des directions législatives (1,31 M€ pour l'ensemble des personnels).

Les dettes fournisseurs (ligne « Fournisseurs et comptes rattachés ») sont, pour l'essentiel, des dettes à court terme correspondant à des dépenses de l'exercice 2025 ayant vocation à être payées en 2026. Elles incluent notamment les charges à payer pour factures non parvenues.

Les dettes à l'égard de la sécurité sociale et des autres organismes sociaux constituent la contrepartie des charges sociales de la fin de l'année 2025, payées en janvier 2026.

Le prélèvement à la source conduit à constater, dans la balance des comptes de l'Assemblée nationale et dans les comptes agrégés, une dette envers l'État en compte de tiers : cette dette correspond aux déclarations assises sur les rémunérations et indemnités du mois de décembre 2025.

Note 6. Trésorerie

Le tableau ci-après présente l'évolution de la trésorerie au cours de l'exercice 2025 (en euros).

Depuis 2019, les dettes de trésorerie (trésorerie négative) ne sont plus présentées en réduction des disponibilités, mais en emprunts et dettes assimilées.

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de comptes à terme et dépôts à terme.

Montant au 31 décembre de l'année	2025	2024
ACTIF		
Valeurs mobilières de placement	68 780 753	52 547 677
Disponibilités	5 287 976	37 685 155
PASSIF		
Emprunts et dettes assimilées		412 129
TOTAL TRÉSORERIE NETTE	74 068 729	89 820 703

Note 7. Capitaux propres

Le montant inscrit au titre de la dotation initiale (101,9 M€) est inchangé par rapport au bilan d'ouverture 2011.

Jusqu'à l'exercice 2025, l'Assemblée nationale a confié périodiquement à la direction de l'immobilier de l'État (anciennement, service France Domaine) le soin d'évaluer la valeur vénale actualisée des immeubles de bureaux lui appartenant. Ces évaluations ont conduit à inscrire en 2012, en comptes d'écart de réévaluation, une première réévaluation de 53,1 M€, une deuxième en 2015 (6,9 M€), une troisième en 2018 (7,5 M€), puis une quatrième en 2021 (– 1,8 M€).

Conformément aux dispositions du référentiel comptable de l'Assemblée nationale, notamment issues de l'arrêté des Questeurs n° 20-020 du 12 février 2020, les corrections d'erreurs commises au titre d'exercices antérieurs sur des éléments du bilan n'ont aucune

incidence sur le résultat de l'exercice où ces erreurs ont été découvertes : les montants correspondants sont inscrits au passif sur un compte dédié de retraitement du bilan sur exercices antérieurs. En 2025, celui-ci a augmenté de 0,58 M€ au titre de la prise en charge, par la dotation matérielle des députés, de dépenses relevant de l'exercice 2024.

La variation du report à nouveau en 2025 résulte de l'affectation du résultat 2024 (+ 59,7 M€) et de la prise en compte du premier enregistrement d'une provision pour risque d'invalidité (+ 7,1 M€).

Clôture 2025	Situation de clôture	Retraitements	Situation 2025 retraitée pro forma	Affectation du résultat 2023	Autres mouvements	Situation de clôture
Autres réserves	102 143 595	-39 691	102 103 904			102 103 904
Ecart de réévaluation	65 506 975		65 506 975			65 506 975
Corrections erreurs s/ex. antér.	- 14 257 185	-579 898	14 837 083			- 14 837 083
Ajust. Bilan d'ouverture 2007	364 920 183		364 920 183			364 920 183
Report à nouveau	352 849 291	-7 100 309	345 748 982	59 656 031		405 405 013
Résultat de l'exercice	59 656 031		59 656 031	-59 656 031	3 413 188	3 413 188
TOTAL GENERAL	930 818 888	- 7 719 898	923 098 991	-	3 413 188	926 512 179

Le résultat comptable de l'exercice correspond au cumul des résultats comptables de chaque entité comptable agrégée dans le bilan de l'Assemblée nationale, comme le détaille le tableau ci-après (en euros).

Entités	2025	2024
Assemblée nationale	5 419 310	61 085 127
Caisse de pensions des anciens députés	0	0
Caisse des retraites du personnel	0	0
Fonds de sécurité sociale des députés	- 1 187 286	- 563 673
Fonds de sécurité sociale du personnel	- 724 132	- 825 731
FAMDRE	- 94 705	- 39 691
Total	3 413 188	59 656 031

Note 8. Provisions pour charges

Des provisions pour risques et charges ont été constituées pour constater, dans le bilan de l'Assemblée nationale, un ensemble d'engagements :

- garantie de rémunération pendant des congés de longue durée pour cause de maladie (0,37 M€) ;

- garantie de rémunération du personnel mis à disposition d'organismes extérieurs (0,33 M€) ;

- provisions au titre de dettes de prestations sociales des fonds de sécurité sociale de l'Assemblée nationale (1,07 M€).

- provisions pour autres risques et charges (4,73 M€), correspondant à des obligations identifiées comme probables à la date du 31 décembre 2025 ; celles-ci comprennent une provision pour risques contentieux (0,81 M€) et, à compter de l'exercice 2025, une nouvelle provision pour risque d'invalidité¹ (3,92 M€).

¹ Une dette actuarielle de 7,14 M€ au titre des personnes en invalidité avait été calculée pour la première fois au 31 décembre 2024..

Le tableau ci-après présente le montant des provisions enregistrées en 2024 et 2025 (en euros).

Provisions pour risques et charges	2025	2024
Congés longue durée	366 882	345 857
Mises à disposition	333 326	721 969
<i>Prestations sociales</i>		
Fonds de sécurité sociale des députés	534 018	691 304
Fonds de sécurité sociale du personnel	537 279	678 641
Total Prestations sociales	1 071 296	1 369 945
Autres risques et charges	4 728 965	891 754
Total	6 500 469	3 329 525

PARTIE III. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ

Note 9. Produits d'exploitation

Le tableau ci-après présente le détail des produits d'exploitation enregistrés au cours de l'exercice 2025 (en euros).

Produits d'exploitation	2025	2024
DOTATION DE L'ÉTAT	607 647 569	627 181 842
COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS SOCIALES	30 584 175	30 814 303
COTISATIONS AFFILIÉS CAISSE DE PENSION DES ANCIENS DÉPUTÉS	5 950 913	6 123 364
COTISATIONS AFFILIÉS FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS	8 169 999	8 232 160
COTISATIONS FONDS DE GARANTIE DE RESSOURCES DES DÉPUTÉS	262 879	268 012
COTISATIONS AFFILIÉS CAISSE DE RETRAITE DES PERSONNELS	5 808 218	5 813 949
COTISATIONS AFFILIÉS FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES PERSONNELS	10 392 166	10 376 816
REPRISE DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	9 267 971	2 060 772
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	9 985 038	12 632 183
VENTES DE MARCHANDISES	280 586	275 718
VENTES DE DOCUMENTS PARLEMENTAIRES	70 610	95 943
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE ASSEMBLÉE NATIONALE	8 252 755	10 944 437
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS	198 044	164 953
PRODUITS GESTION COURANTE FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES PERSONNELS	218 761	160 887
PRODUITS GESTION COURANTE CAISSE DE PENSION DES DÉPUTÉS	14 400	954
PRODUITS GESTION COURANTE CAISSE DE RETRAITES DES PERSONNELS	424 190	439 894
AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE FAMRE	525 692	549 401
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	657 484 753	672 689 100

Les autres produits de gestion courante reçus par l'Assemblée nationale comprennent principalement la production incorporelle immobilisée, les remboursements de l'assurance maladie et d'autres remboursements divers.

Note 10. Charges d'exploitation

Le tableau ci-après présente l'évolution des charges d'exploitation au cours de l'exercice 2025 (en euros).

S'agissant des charges parlementaires, l'arrêté n° 20-020 des Questeurs du 12 février 2020 portant référentiel comptable de l'Assemblée nationale a été modifié et prévoit qu'à compter de l'exercice 2025, l'avance de frais de mandat versée mensuellement aux députés est comptabilisée en charges d'exploitation pour la part consommée et non plus l'intégralité de son montant.

ÉTATS FINANCIERS 2025

	2025	2024
ACHATS DE FOURNITURES ET MARCHANDISES	6 890 726	7 404 247
ACHATS DE FOURNITURES D'ATELIERS	1 099 297	974 274
ACHATS DE PETITS ÉQUIPEMENTS	530 727	692 388
AUTRES ACHATS DE FOURNITURES	1 128 285	1 266 506
ACHATS DE FLUIDES	3 871 565	4 208 835
ACHATS DE MARCHANDISES	260 852	262 244
VARIATION DES STOCKS	- 776 975	- 179 601
AUTRES CHARGES EXTERNES	40 692 439	38 545 066
BASES DE L'A.N. ET BASES EXTÉRIEURES	889 917	739 508
LOCATIONS	7 443 970	6 495 036
TRAVAUX D'ENTRETIEN	17 491 632	18 899 502
PRIMES D'ASSURANCES	530 340	536 707
ÉTUDES ET DOCUMENTATION	2 104 481	1 308 938
SUBVENTIONS ET AUTRES CHARGES	3 276 146	2 711 659
PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'A.N.	4 703 210	4 224 065
HONORAIRES	693 405	424 208
INFORMATIONS	1 736 860	1 525 414
IMPRESSIONS	198 438	175 642
TRANSPORT ET DÉPLACEMENTS	1 090 006	1 113 587
FRAIS POSTAUX ET COMMUNICATIONS	330 227	284 703
FRAIS BANCAIRES	12 673	15 332
CHARGES EXTERNES DIVERSES (RÉGIES)	188 199	83 292
RÉGIES DES SERVICES DE L'A.N.	2 934	1 474
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	5 017 716	4 960 655
SYNDICAT DES TRANSPORTS PARISIENS	3 908 427	3 867 990
IMPÔTS LOCAUX	1 090 843	1 036 270
TAXES ET DROITS SUR LES VÉHICULES	4 199	3 605
FONDS D'INSERTION TRAVAILLEURS HANDICAPÉS	14 247	52 790
CHARGES DE PERSONNEL	218 309 660	214 621 799
CHARGES DE RÉMUNÉRATION	125 980 912	125 537 832
<i>PERSONNELS STATUTAIRES</i>	<i>91 831 205</i>	<i>93 989 783</i>
<i>PERSONNELS CONTRACTUELS DE L'ASSEMBLÉE</i>	<i>32 284 615</i>	<i>29 646 855</i>
<i>PERSONNELS CONTRACTUELS DE LA PRÉSIDENTE</i>	<i>1 263 981</i>	<i>1 191 119</i>
<i>AUTRES PERSONNELS</i>	<i>601 112</i>	<i>710 077</i>
CHARGES SOCIALES ET DE RETRAITE	90 655 269	87 517 582
<i>CHARGES SOCIALES</i>	<i>9 549 030</i>	<i>8 792 571</i>
<i>CHARGES DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES PERSONNELS</i>	<i>14 902 945</i>	<i>14 709 297</i>
<i>CHARGES DE LA CAISSE DE RETRAITES DES PERSONNELS</i>	<i>65 953 778</i>	<i>0</i>
<i>PRESTATIONS DIRECTES</i>	<i>249 516</i>	<i>455 006</i>
AUTRES CHARGES DE PERSONNELS	1 673 479	1 566 385
<i>AUTRES CHARGES D'ACTION SOCIALE</i>	<i>445 026</i>	<i>421 341</i>
<i>AUTRES CHARGES DE PERSONNEL</i>	<i>1 228 452</i>	<i>1 145 044</i>
CHARGES PARLEMENTAIRES	359 080 941	369 264 272
INDEMNITÉS PARLEMENTAIRES	53 495 470	54 485 654
CHARGES SOCIALES ET DE PENSIONS	94 290 086	94 086 013
<i>CHARGES SOCIALES</i>	<i>539 315</i>	<i>497 169</i>
<i>CHARGES DU FONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE DES DÉPUTÉS</i>	<i>14 001 468</i>	<i>13 041 285</i>
<i>CHARGES DE LA CAISSE DE PENSIONS DES ANCIENS DÉPUTÉS</i>	<i>76 814 063</i>	<i>76 568 564</i>
<i>CHARGES DU FAMDRE</i>	<i>2 935 240</i>	<i>3 978 994</i>
SECRÉTARIAT PARLEMENTAIRE	185 227 096	198 315 186
AUTRES CHARGES LIÉES AU MANDAT	26 068 289	22 377 419
<i>VOYAGES ET DÉPLACEMENTS</i>	<i>7 613 456</i>	<i>6 026 571</i>
<i>CHARGES DES OFFICES PARLEMENTAIRES</i>	<i>54 665</i>	<i>87 549</i>
<i>REPRÉSENTATION DE L'A.N.</i>	<i>3 910 355</i>	<i>2 852 908</i>
<i>AUTRES CHARGES LIÉES AU MANDAT</i>	<i>14 489 812</i>	<i>13 410 392</i>
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	29 150 583	16 801 147
DOTATION AUX PROVISIONS	5 326 296	2 289 906
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS DES STOCKS	-	-
DOTATION VERSÉE LCP-AN	-	-
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	663 691 387	653 707 491

Note 11. Produits financiers

Le tableau ci-après présente le détail des produits financiers enregistrés au cours de l'exercice 2025 (en euros).

Produits financiers	2025	2024
Intérêts des prêts	16 423	27 858
Autres produits financiers	11 194 313	14 379 311
Reprise sur provision pour dépréciation immobilisations financières		
Total Produits financiers	11 210 736	14 407 169

Note 12. Charges financières

Néant.

Note 13. Produits exceptionnels

Le tableau ci-après présente le détail des produits exceptionnels enregistrés au cours de l'exercice 2025.

	2025	2024
Produits exceptionnels exercice courant	46 466	780 180
<i>Assemblée nationale</i>	44422,7	777414,92
<i>Caisse de pensions des anciens députés</i>		
<i>Caisse de retraite des personnels</i>		
<i>Fonds de sécurité sociale des députés</i>		
<i>Fonds de sécurité sociale des personnels</i>	2 043	2 765
Produits exceptionnels exercices antérieurs		
Produits sur sorties d'actifs corporels	67 567	110 294
Produits sur sorties d'actifs financiers		40 001 425
Remboursement des compagnies d'assurances		
Autres produits exceptionnels		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	114 033	40 891 898

Note 14. Charges exceptionnelles

Le tableau ci-après présente le détail des charges exceptionnelles enregistrées au cours de l'exercice 2025.

Charges exceptionnelles	2025	2024
Charges exceptionnelles exercice courant	36 412	13 424
Charges exceptionnelles exercices antérieurs	1 613	23 760
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles cédées		
Valeur nette comptable des immobilisations corporelles cédées	1 666 922	127 008
Valeur nette comptable des immobilisations financières cédées		14 460 452
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 704 947	14 624 644

PARTIE IV. ENGAGEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

Note 15. Engagements de pensions et retraites et engagements assimilés

Les engagements de cette nature sont évalués par un cabinet d'actuaire indépendant.

Considérant l'option offerte par l'article L. 123-13 du code du commerce entre une inscription au bilan, sous forme de provision, et la mise à disposition d'informations appropriées dans l'annexe aux états financiers, l'Assemblée opte pour cette dernière possibilité s'agissant des engagements de pensions et retraites et engagements assimilés significatifs.

Ces engagements recouvrent :

- le régime de pension des anciens députés (régime par répartition) ;
- le régime de retraite des anciens fonctionnaires (régime par répartition) ;
- les pensions des anciens conseillers et retraités de l'Union française (ACUF, RUF) et des anciens délégués de l'Assemblée algérienne (ADAA) ;
- le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens députés pensionnés ;
- le régime de sécurité sociale dont continuent à bénéficier les anciens fonctionnaires retraités.

Depuis l'exercice 2023, ces engagements des régimes de sécurité sociale incluent l'assurance de base, et non plus seulement l'assurance complémentaire.

Par ailleurs, le congé spécial et la cessation progressive d'activité sont considérés comme des congés de fin de carrière assimilables à des engagements de retraite.

Depuis l'exercice 2023, le périmètre des engagements évalués s'étend à ceux pris par l'Assemblée nationale à l'égard du FAMDRE, afin de financer les frais liés au versement de l'allocation d'assurance mutuelle différentielle d'aide au retour à l'emploi des députés.

Les principales hypothèses actuarielles suivantes ont été retenues :

- taux d'actualisation principal : 4 % en 2025 (3,50 % en 2024) ;
- taux de revalorisation des rentes ou taux d'inflation : 2,1 % (identique à 2024) ;
- table de mortalité : TGH05-TGF05 ;
- âge moyen de départ à la retraite : 67 ans pour les députés et 64 ans pour les fonctionnaires ;
- taux d'augmentation de la consommation médicale : 3,60 % (identique à 2024) ;
- probabilité de devenir allocataire du FAMDRE : 26 % (comme en 2024).

Compte tenu de la méthode retenue pour les engagements de pensions envers les députés (droits acquis sans projection de droits futurs), aucune hypothèse de renouvellement de mandat n'a été prise en compte.

L'engagement ou la dette actuarielle de l'Assemblée nationale, au 31 décembre 2024, au titre de ses engagements de retraite et avantages assimilés envers les députés et le personnel s'élève à 3 248,39 M€.

Le tableau ci-dessous présente le montant de ces engagements au 31 décembre de l'année (en millions d'euros).

Engagements	2025	2024
Caisse de pensions des anciens députés (CPD)	1 260,95	1 349,94
Caisse de retraites du personnel de l'Assemblée nationale (CRP)	1 587,06	1 678,83
Autres pensions (ADAA, ACUF, RUF)	2,87	3,14
Fonds de sécurité sociale des députés et du personnel de l'Assemblée nationale (assurance de base) ²	218,73	220,07
Fonds de sécurité sociale des députés et du personnel de l'Assemblée nationale (assurance complémentaire)	156,60	153,49
Indemnités de départ à la retraite des fonctionnaires en activité	4,77	4,93
Congé spécial des fonctionnaires en activité	12,51	13,21
Cessation progressive d'activité des fonctionnaires en activité	1,01	1,23
Fonds d'assurance mutuelle différentielle de retour à l'emploi des députés (FAMDRE)	3,89	6,45
TOTAL	3 248,39	3 431,29

Le tableau ci-dessus comprend, pour la CRP, un montant d'engagement au titre des rentes pour invalidité par ailleurs provisionnées depuis 2025. Le montant de cet engagement est de 3,92 M€ fin 2025 et de 7,14 M€ fin 2024.

Note 16. Effectifs

Les données ci-dessous reflètent les effectifs connus à la date d'établissement des comptes.

- L'Assemblée nationale comptait 575 députés au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024. Les collaborateurs de députés étaient au nombre de 2 122 au 31 décembre 2025 contre 1 978 au 31 décembre 2024 (nombre de contrats, hors stagiaires et alternants).

- Les effectifs du personnel fonctionnaire présent à l'Assemblée nationale s'élevaient à 804 au 31 décembre 2025, contre 833 au 31 décembre 2024 (– 3,5 %). Les effectifs du personnel contractuel (hors cabinet) étaient, quant à eux, au nombre de 587 au 31 décembre 2025 contre 574 au 31 décembre 2024 (+ 2,3 %).

- Les effectifs pensionnés (Caisse de pensions des députés et anciens députés) se montaient à 1 926 bénéficiaires au 31 décembre 2025 (contre 1 930 au 31 décembre 2024).

² Une dette actuarielle de 63,6 M€ au titre des anciens députés n'ayant pas encore demandé leur retraite a été calculée pour la première fois au 31 décembre 2025 pour le régime d'assurance de base du fonds de sécurité sociale (41 M€) et le régime d'assurance complémentaire du fonds de sécurité sociale (23 M€).

- Les effectifs retraités (Caisse des retraites du personnel) s'élevaient à 1 445 bénéficiaires au 31 décembre 2025 (contre 1 410 au 31 décembre 2024).

- Le fonds de sécurité sociale des députés comptait 2 398 affiliés au 31 décembre 2025 (contre 2 620 au 31 décembre 2024).

- Le fonds de sécurité sociale du personnel comptait 3 835 affiliés au 31 décembre 2025 (contre 3 793 au 31 décembre 2024).

- Le nombre total de personnes placées en congé spécial était de 18 au 31 décembre 2025, comme au 31 décembre 2024.

- Le nombre total de personnes en cessation progressive d'activité était de 7 au 31 décembre 2025 (contre 10 au 31 décembre 2024, compte tenu de 1 entrée dans le dispositif et de 4 départs à la retraite courant 2025).

Note 17. Engagements juridiques sans service fait à la clôture de l'exercice

Introduite en 2021, cette catégorie d'engagements hors bilan recouvre des engagements juridiques fermes, reposant sur un fondement conventionnel, pour lesquels le service fait n'est pas intervenu à la date de clôture de l'exercice.

Sont ainsi retenus dans le périmètre les engagements les plus importants en matière immobilière et informatique, dont le montant dépasse, par nature de dépense, 300 000 € :

- les loyers au titre des baux immobiliers jusqu'à leur date d'expiration ;
- les engagements fermes liés aux opérations immobilières les plus importantes ;
- les engagements fermes résultant des marchés d'entretien et de maintenance en cours ;
- les engagements fermes liés aux marchés informatiques.

Pour chaque contrat, sont additionnés les montants annuels estimés depuis l'année $n+1$ jusqu'à l'année au cours de laquelle échoit l'engagement ferme. Le tableau ci-dessous présente le montant de ces engagements au 31 décembre de l'année n (en millions d'euros).

Engagements (par nature de dépense)	2025	2024
Loyers ³	515,48	19,52
Marchés d'entretien et de maintenance	13,84	20,51
<i>Marchés de nettoyage</i>	<i>1,78</i>	<i>5,59</i>
<i>Autres marchés d'entretien et de maintenance</i>	<i>12,05</i>	<i>14,92</i>
Opérations de travaux	6,28	21,74
Marchés informatiques	25,29	13,76
TOTAL	560,89	75,53

Note 18. Informations relatives aux immeubles loués

Le tableau ci-après présente un ensemble d'informations relatives aux immeubles loués en 2025.

Adresse	Nature de l'immeuble	Superficie figurant au bail	Date de fin de bail	Loyer annuel (en € TTC)	Indexation	Option d'achat en fin de bail
110 rue de l'Université	Bureaux	3 053 m ²	31.12.32	3 242 453 €	ILAT	NON
5 boulevard Ney	Entrepôts	2 247 m ²	31.12.30	431 705 €	ILAT	NON

Note 19. Informations relatives aux obligations de réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire

Le code de la construction et de l'habitation (article L. 174-1 et articles R. 174-22 et suivants) impose de mettre en œuvre des actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans certains bâtiments à usage tertiaire afin de parvenir à une réduction de cette consommation, par rapport à 2010, d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050.

Les bâtiments appartenant à l'Assemblée nationale soumis à cette obligation sont les suivants :

- le Palais Bourbon,
- l'ensemble immobilier Jacques Chaban-Delmas constitué des immeubles sis 101 et 103 rue de l'Université et sis 32 rue Saint-Dominique,
- l'immeuble sis 95 rue de l'Université,
- l'immeuble sis 33 rue Saint-Dominique,
- les immeubles sis 233 et 235 boulevard Saint-Germain,
- l'immeuble sis 3 rue Aristide Briand.

³ Le 10 octobre 2025, l'Assemblée nationale a conclu un bail de location de l'immeuble situé 15, quai Anatole France, prenant prévisionnellement effet à compter du 21 juin 2027, pour une durée de 99 ans.

Note 20. Entités liées

Un certain nombre d'entités bénéficient de subventions ou de facilités accordées par l'Assemblée nationale.

- Les groupes parlementaires étaient au nombre de onze au 31 décembre 2025 : Rassemblement national ; Ensemble pour la République ; La France insoumise – Nouveau Front Populaire ; Socialistes et apparentés ; Droite républicaine ; Écologiste et Social ; Les Démocrates ; Horizons & Indépendants ; Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires ; Gauche démocrate et républicaine ; Union des droites pour la République.

Ces groupes sont constitués sous la forme d'associations au sens de la loi du 1^{er} juillet 1901. Ils reçoivent de l'Assemblée nationale des subventions destinées à leur permettre de rémunérer des collaborateurs et d'acquérir certains biens et services nécessaires à leur activité :

- Contribution annuelle destinée à couvrir leurs frais de secrétariat, comprenant, en application d'une décision du Bureau du 9 octobre 2024, une composante forfaitaire et une composante liée à l'effectif du groupe (I) ;
- Contribution au titre de la prise en charge des frais de préparation et de certification de leurs comptes (II) ;
- Contribution au titre de la prise en charge des frais d'externalisation de la gestion des paies (III) ;
- Crédit d'équipement téléphonique et informatique des groupes (IV).

Ces groupes bénéficient, en outre, de la mise à disposition d'un ensemble de locaux (bureaux du secrétariat et des collaborateurs du groupe, salle de réunion).

Le tableau ci-dessous récapitule, au 31 décembre 2025, les effectifs des groupes ainsi que les moyens financiers et locaux dont ils ont bénéficié.

ÉTATS FINANCIERS 2025

Groupes	Effectif retenu ⁽¹⁾	Montant (€) Du 01/01/2025 au 31/12/2025					Locaux (m²)
		I	II	III	IV	Total	
Rassemblement National	125	2 383 348,08	28 500,00	50 500,00	59 405,65	2 521 753,73	306
Ensemble pour la République	95	1 951 348,08	28 500,00	54 500,00	48 168,46	2 082 516,54	269
La France insoumise – Nouveau Front Populaire	71	1 605 748,08	26 217,54	35 927,71	67 801,38	1 735 694,71	209
Socialistes et apparentés	66	1 533 748,08	28 500,00	20 166,67	12 622,85	1 595 037,60	234
Droite républicaine	47	1 260 148,08	28 500,00	29 000,00	40 490,60	1 358 138,68	145
Écologiste et Social	38	1 130 548,08	16 180,56	18 822,78	9 955,57	1 175 506,99	138
Les Démocrates	36	1 101 748,08	28 500,00	15 435,01	24 450,02	1 170 133,11	204
Horizons & Indépendants	33	1 058 548,08	26 011,30	13 328,05	13 236,40	1 111 123,83	139
Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires	22	900 148,08	22 810,86	18 866,40	8 623,22	950 448,56	110
Gauche démocrate et républicaine	17	828 148,08	28 500,00	23 167,13	20 519,57	900 334,78	83
Union des droites pour la République	16	813 748,08	22 701,20	5 500,00	10 855,93	852 805,21	94
TOTAL	566	14 567 228,88	284 921,46	285 213,75	316 129,65	15 453 493,74	1 931

• D'autres organismes extérieurs à l'Assemblée nationale bénéficient par ailleurs d'aides financières et/ou de facilités. Ces organismes sont présentés dans le tableau ci-dessous qui précise les moyens dont ils ont bénéficié en 2025.

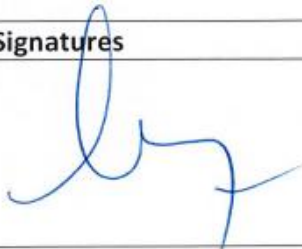
	Subventions directes et assimilées (€)	Rémunérations versées (€)*	Locaux (m²)	Autres avantages
AGRAN	2 800 783	5 755 815	4 356,76	Mise à disposition de matériel de cuisine et prise en charge d'équipements
APF	282 722	197 371	331	Mise à disposition d'un conseiller
SCAN	180 000	-	717,90	Mise à disposition d'un bureau et de salles de sports, fourniture d'un service de secrétariat
Boutique AN	-	514 679	247,93	Prise en charge de dépenses d'assurance, de communications téléphoniques, d'équipement et de support informatique, d'équipement et d'aménagement mobilier, de climatisation et de fourniture d'eau et d'électricité
LCP-AN	17 597 822	-	105,41	Liaisons informatiques et équipements téléphoniques
MOSPAN	45 000	144 420	36,31	Mise à disposition de bureaux et de locaux d'archivage
TOTAL	20 906 327	6 612 285	5 795,31	

Le tableau ci-dessus appelle les précisions suivantes :

- L'Association pour la gestion des restaurants de l'Assemblée nationale (AGRAN) gère l'ensemble des sites de restauration collective de l'Assemblée nationale. L'Assemblée rémunère directement une partie de ses employés. Elle met à sa disposition divers équipements nécessaires à son activité (équipements de cuisine, matériels informatiques) et couvre une partie de ses charges (dépenses de climatisation des locaux, fournitures d'eau froide, d'eau chaude, de gaz et d'électricité, etc.). L'AGRAN perçoit en outre de l'Assemblée une subvention correspondant, pour l'essentiel, à la participation de l'employeur « Assemblée nationale » aux frais de repas des députés et des personnels ;

- L'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) bénéficie de la prise en charge, par l'Assemblée nationale, de la rémunération d'un fonctionnaire mis à disposition (secrétaire général administratif). Elle acquitte le loyer des locaux dont elle a l'usage ;
- L'Association Sport et culture à l'Assemblée nationale (SCAN) bénéficie d'une subvention de l'Assemblée. Elle utilise à titre gratuit, dans les sous-sols d'un immeuble du 128, rue de l'Université, trois locaux équipés en salles de sport, des vestiaires et un bureau, équipé d'un poste informatique, et dans l'immeuble situé au 233, boulevard Saint-Germain, deux pièces mansardées, un salon de piano et une salle de chant. La présidence de l'association est exercée à titre bénévole par une Questeure. Ses activités sportives et culturelles sont animées par des membres bénévoles, les services de l'Assemblée assurant le secrétariat de l'association (recueil des inscriptions, perception des cotisations et participations financières, gestion de la paie des professeurs, procédures d'achat) ;
- La Boutique de l'Assemblée nationale, constituée en association, comprend une activité de vente de produits dérivés et un kiosque à journaux. Elle bénéficie de la mise à disposition de fonctionnaires et de locaux situés dans un immeuble loué par l'Assemblée (espaces de vente, de stockage et de bureaux) ainsi que de la prise en charge de ses dépenses d'assurance, de communications téléphoniques, d'équipement et support informatiques, d'équipement et d'aménagement mobilier, de climatisation et de fournitures d'eau et d'électricité. La Boutique prend à sa charge ses frais d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes ; elle n'a pas reçu de subvention en 2025 ;
- La Chaîne Parlementaire-Assemblée nationale (LCP-AN) est une société de programmes chargée notamment de concevoir et de programmer des émissions de présentation des travaux de l'Assemblée nationale, dont elle assure la production et la réalisation. Elle est principalement financée par une dotation inscrite au budget de l'État, distincte de celle de l'Assemblée nationale, et dont le montant en 2025 est resté inchangé par rapport à 2024. Elle bénéficie en outre, de la part de l'Assemblée, de la maintenance de ses liaisons informatiques, téléphoniques et audiovisuelles avec les bâtiments de l'Assemblée, ainsi que de l'équipement et de la maintenance des postes téléphoniques. L'essentiel des locaux de LCP-AN se situent en dehors des bâtiments de l'Assemblée. La chaîne bénéficie néanmoins, au sein de ces bâtiments, de l'usage de deux studios, d'une régie et de locaux de montage ;
- L'Association mutualiste des œuvres sociales du personnel de l'Assemblée nationale (AMOSPAN) bénéficie d'une subvention annuelle, de la demi-décharge d'activité de trois fonctionnaires mis à sa disposition et de moyens matériels (deux bureaux et quatre postes informatiques équipés).

Paris, le 16 avril 2026

	Signatures
<i>La Secrétaire générale de la Questure,</i> Catherine LEROY	
<i>La Première Questeur,</i> Christine PIRÈS BEAUNE	